

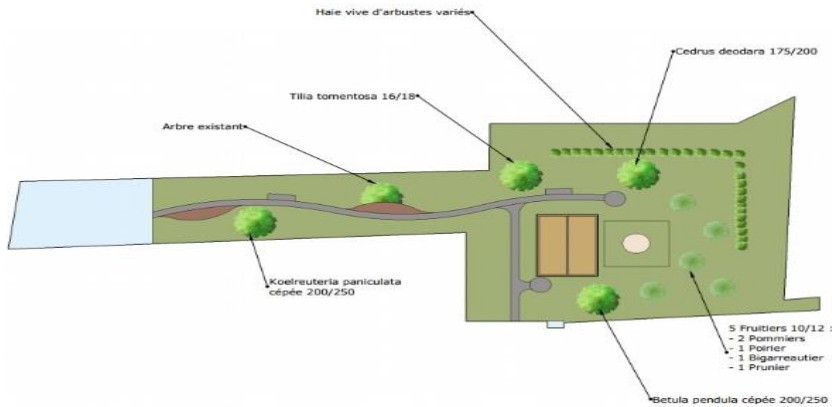


La lettre du village de Saint-Gibrien n°7 / décembre 2020



Parc du Château d'Eau

La création du parc, initiée par le mandat précédent, avance bien. Après quelques modifications par rapport au projet initial, le projet final a été validé par l'équipe en place. Ce parc est évolutif au regard de l'espace disponible, toutes les bonnes idées pour l'agréments sont les bienvenues.



Pose d'un défibrillateur

A compter du 1^{er} janvier 2021, chaque établissement recevant du public doit être équipé d'un défibrillateur. Après achat, il a été posé dans la salle communale par les employés communaux.



Création de 3 places de parking

Signalé comme un point dangereux du village, le virage de la rue des Grands Clos a été aménagé. L'action positive des riverains permet maintenant d'avoir un virage dégagé et libre, sécurisé pour les piétons.



Dans la lettre du village N°6, un article a été fait sur la réglementation à suivre par les propriétaires de chats. Dans ce numéro un focus est fait sur la maltraitance animale : Depuis la loi du **16 février 2015** l'animal est considéré dans le Code civil comme un « être vivant doué de sensibilité » et non plus comme un « bien meuble ».

VOUS ETES TEMOIN D'ACTES DE MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL ?

contactez ses organismes en donnant le maximum de détails...

NE FERMEZ PAS LES YEUX, ne détournez pas la tête NE VOUS BOUCHEZ PAS LES OREILLES ... AGISSEZ !!!

Si eux ne peuvent pas parler ... VOUS SI !
vous pouvez le faire sous couvert d'anonymat ... plus de raison de se taire...
Un enquêteur sera envoyé sur les lieux de la maltraitance

Association Stephane Lamart :	01 44 75 00 47
30 Millions d'Amis :	01 56 59 04 44
Association FAAA :	01 39 49 18 18
Association Brigitte Bardot :	01 45 05 14 60

help Diffusez ce message PARTOUT AUTOUR DE VOUS

Ou <https://www.la-spa.fr/formulaire-signalez-une-maltraitance>

Informations/Rappels

Durant les vacances de Noël, la mairie sera fermée du lundi 21 au dimanche 27 décembre.

Site internet : <https://saint-gibrien.fr>

Facebook : Mairie de Saint-Gibrien

Félicitations à Mme et M. Béliard de Saint-Gibrien, propriétaires de l'Atelier du Pain à Fagnières, qui ont reçu le prix de la meilleure galette de la Marne 2021. Les galettes seront disponibles à partir du 31 décembre.



Fête du village

La fête de Saint-Gibrien sera célébrée le 8 mai. Même si le programme reste à affiner, la mairie et les associations du village travaillent de concert pour proposer des activités pour petits et grands. Messe, commémoration du 8 mai, marche promenade, repas dans la cour de la mairie (chacun amène son déjeuner, type « fête des voisins »), jeux de cartes, ateliers divers et ludiques, buvette, animations etc.... sont au programme. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à les partager auprès de la mairie.

Sapin de Saint-Gibrien

Dans l'empire romain, le 25 décembre était considéré comme le jour de la renaissance du soleil. À cette occasion, les Romains s'offraient des cadeaux et décoraient leurs maisons avec des branches de conifères, un arbre vert donc. Plus tard en Europe du Nord, les Celtes associaient chaque mois lunaire à un arbre. L'épicéa fut déjà désigné pour le mois de décembre.

Et c'est au XII^e siècle que le sapin a véritablement fait son apparition en France. C'était en Alsace. La plus ancienne mention du sapin de Noël remonte à 1521, dans un registre de la ville de Sélestat, dans le Bas-Rhin.

Sur proposition de la mairie, l'association loisirs et culture a accepté de participer à la décoration du sapin sur sa partie basse, un grand merci à l'ALC.

Bien entendu, chacun est libre de participer et d'apporter sa touche personnelle.



Le chèque de relance

La formule est connue : faire gagner 25 % en pouvoir d'achat grâce au chèque relance dans les commerces de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne participants.

Deux montants au choix : payez 8 € ou 20 € et bénéficiez d'un chèque de 10 € ou 25 € !

- Chèque, modalités et liste des commerces participants **disponible sur le site www.achetezachalons.fr**

Ce chèque est d'ores et déjà disponible et **utilisable jusqu'en février** afin de couvrir les trois temps forts traditionnels que sont Noël, le Nouvel An et la Saint-Valentin.



Arrêt de bus

Le conseil municipal a décidé de ne pas effectuer l'essai de l'arrêt de bus dans le lotissement du Jolibois ni rue des Cytises.

Un groupe d'étude, piloté par Guy HAQUELLE (2^{ème} adjoint), a été créé pour étudier ce qu'il serait possible de faire pour rendre l'arrêt de bus encore plus adapté qu'il ne l'est actuellement. Là aussi, toutes les personnes qui veulent participer et proposer des idées sont les bienvenues. Le rapport est attendu pour le 1^{er} avril 2021.

Pour plagier ce qui est écrit sur un panneau d'information à Fagnières :

« L'arrêt de bus n'est pas un drive, veuillez respecter les règles de stationnement. »

Colis de Noël

En raison de la Covid 19, le traditionnel repas de Noël qui se déroule, en temps normal, dans la salle communale n'a pas pu avoir lieu. En lieu et place, des colis de Noël ont été distribués à nos « sages » par l'équipe du conseil municipal.



Barrière du barrage

La barrière menant au barrage sera fermée le lundi 28 décembre. Seuls les ayants droit, agriculteurs exploitant des terres et les pêcheurs munis d'une carte de pêche peuvent accéder en voiture après avoir retiré une clef en mairie. Cette clef est remise après la signature d'un protocole, la photocopie de la carte de pêche et le versement d'un chèque de 10€ de caution.

